

MANDAT D'AGIR EN JUSTICE

Je soussigné

Nom, Prénom

Date et lieu de naissance

Adresse

Donne mandat à

La SCP DEVERS et associés, représentée par Maître Gilles DEVERS, du Barreau de Lyon, Palais 239, demeurant 22 rue Constantine, 69001 LYON,

D'engager les recours juridictionnels adéquats et d'effectuer les démarches nécessaires à l'annulation du décret du 23 août 2013 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de l'itinéraire d'accès au tunnel franco-italien de la liaison ferroviaire Lyon-Turin.

Conformément aux règles de sa profession, Maître Gilles DEVERS soumettra les projets d'actes à approbation et tiendra informé de l'évolution du recours, mais le contact sera assuré par l'intermédiaire de Monsieur Daniel IBANEZ, mandaté à cette fin, lequel s'engage formellement à tenir informé le signataire et à solliciter l'avis du plus grand nombre de signataires.

Le financement est géré par un accord global conclu avec Monsieur Daniel IBANEZ, mandaté à cette fin, et aucune note d'honoraire ne sera présentée à titre individuel.

A

Le

Signature

Merci de retourner ce document signé avec un justificatif de domicile (facture Eau, Electricité, Gaz, récente et signée à votre nom) et un chèque de participation forfaitaire aux frais d'avocat de 20 euros à l'ordre de **CCLT**

A ENVOYER OU DÉPOSER À : CCLT – Place de la Mairie – 38530 Chapareillan

AVANT LE 20 Octobre.